

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du ou de la Président(e)

Sous la Présidence de M. Jacques SERPOLLET, doyen d'âge, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)

Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)

Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)

M. BRANCHY (Conseiller Général)

Ont donné pouvoir :

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

M. Jacques SERPOLLET, doyen d'âge, rappelle que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il est obligatoire d'installer la nouvelle assemblée délibérante de l'EPCI (conformément aux articles L5211-8, L 5211-9, L 5211-10 du CGCT).

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte, M. Jacques SERPOLLET propose au comité syndical de procéder à l'élection du ou de la Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- le ou la Président(e) est élu(e) au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative.

Il fait un appel de candidatures.

Mme Jacqueline SELIGNAN propose sa candidature

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2  
- nombre de suffrages exprimés : 63  
*majorité absolue : 32*

Ont obtenu :

Mme Jacqueline SELIGNAN : 63 voix

Mme Jacqueline SELIGNAN ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élue Présidente.

M. Jacques SERPOLLET la déclare installée dans ses fonctions et lui cède la présidence de l'assemblée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**La Présidente,**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Désignation du nombre de Vice-Présidents

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)

Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)

Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)

M. BRANCHY (Conseiller Général)

Ont donné pouvoir :

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection des Vice-Présidents.

La Présidente rappelle les conditions ci-dessous :

- conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT introduites par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, aux termes desquelles « *le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. **Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci*** ».

- ces dispositions, de nature législative, s'appliquent quel que soit le nombre de Vice-Présidents prévus par les statuts de l'EPCI. Aucune modification statutaire est nécessaire compte tenu de la supériorité de loi.

La Présidente rappelle que les statuts du syndicat prévoient l'élection de quatre Vice-Présidents et précise que l'organe délibérant, conformément à la loi, ne peut se doter de plus de 27 Vice-Présidents.

La Présidente propose que l'on procède à l'élection de 10 Vice-Présidents.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de se doter de 10 Vice-Présidents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
séance du 15 mai 2008

**Objet de délibération :**  
Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 1<sup>er</sup>(e) Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 1<sup>ere</sup> Vice-Présidence :** M. Jacques BERTHOU

Il est alors procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

Ont obtenu :

M. Jacques BERTHOU : 65 voix

Est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président, M. Jacques BERTHOU

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 2ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 2ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 2ème Vice-Présidence : M. Jean CHABRY**

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Jean CHABRY : 65 voix

Est élu 2ème Vice-Président, M. Jean CHABRY

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 3ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 3ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 3ème Vice-Présidence :** Mme Josiane EXPOSITO

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

Mme Josiane EXPOSITO : 65 voix

Est élue 3ème Vice-Président, Mme Josiane EXPOSITO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme.

**La Présidente,**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 4ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)

Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)

Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)

M. BRANCHY (Conseiller Général)

Ont donné pouvoir :

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 4ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 4ème Vice-Présidence :** M. Bernard GLORIOD

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Bernard GLORIOD : 65 voix

Est élu 4ème Vice-Président, M. Bernard GLORIOD

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 5ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN,, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMECCIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)

Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)

Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)

M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 5ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 5ème Vice-Présidence :** M. Fabrice VENET

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Fabrice VENET : 65 voix

Est élu 5ème Vice-Président, M. Fabrice VENET

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
séance du 15 mai 2008

**Objet de délibération :**  
Election du 6ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 6ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 6ème Vice-Présidence :** M. Daniel BEGUET

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Daniel BEGUET : 65 voix

Est élu 6ème Vice-Président, M. Daniel BEGUET

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 7ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 7ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 7ème Vice-Présidence :** M. Albert BERTHOLET

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 65
- nombre de bulletins blancs ou nuls	: 0
- nombre de suffrages exprimés	: 65
	<i>majorité absolue : 33</i>

A obtenu :

M. Albert BERTHOLET : 65 voix

Est élu 7ème Vice-Président, M. Albert BERTHOLET

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 8ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

Ont donné pouvoir :

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 8ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 8ème Vice-Présidence :** M. Gilbert BOUCHON

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Gilbert BOUCHON : 65 voix

Est élu 8ème Vice-Président, M. Gilbert BOUCHON

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 9ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 9ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 9ème Vice-Présidence :** M. André FERRY

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. André FERRY : 65 voix

Est élu 9ème Vice-Président, M. André FERRY

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme.

**La Présidente,**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
**séance du 15 mai 2008**

**Objet de délibération :**  
Election du 10ème Vice-Président

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)

Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)

Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)

M. BRANCHY (Conseiller Général)

Ont donné pouvoir :

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Après l'installation du Président, il est procédé à l'élection du ou de la 10ème Vice-Président(e) selon les conditions ci-dessous :

- les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- l'élection des Vice-Présidents se fait par scrutins successifs et individuels. Ils prennent rang, dans l'ordre de leur nomination.

La Présidente rappelle que l'organe délibérant a choisi 10 Vice-Présidents.

**Liste des candidats pour la 10ème Vice-Présidence : M. Jean-Pierre HUMBERT**

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Jean-Pierre HUMBERT : 65 voix

Est élu 10ème Vice-Président, M. Jean-Pierre HUMBERT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
séance du 15 mai 2008

**Objet de délibération :**  
Elections des autres membres du  
Bureau

Sous la Présidence de Mme SELIGNAN, sont présents 64 délégués sur 84, convoqués le 28 avril et le 7 mai 2008,

**Sont excusés :**

M. ROMECCIO (C.C Rhône Chartreuse de Portes)  
Mme MASSIEUX (C.C de la Plaine de l'Ain)  
M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel)  
Messieurs PERSICO, POTIGNON, PEYSSON, CAMPODONICO, CHABERT (C.C communes de la Vallée de l'Albarine)  
M. BRANCHY (Conseiller Général)

**Ont donné pouvoir :**

M. BATTISTA (C.C du canton de Montluel) à M. GLORIOD (C.C du canton de Montluel)

**Est élu secrétaire de séance :**

Mme BOTTEX et M. FONTAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)

Conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte, le Président décide de procéder à l'élection de six membres du bureau selon les conditions ci-dessous :

- les membres sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,
- si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour ; l'élection a lieu alors à la majorité relative,
- ils doivent être élus exclusivement parmi les membres de l'assemblée délibérante.

**Liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> membre :** M. Jean-Luc ORSET

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Jean-Luc ORSET : 65 voix

**Liste des candidats pour le 2<sup>ème</sup> membre :** M. Jean-Luc RAMEL

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Jean-Luc RAMEL : 65 voix

**Liste des candidats pour le 3<sup>ème</sup> membre : M. François DROGUE**

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. François DROGUE : 65 voix

**Liste des candidats pour le 4<sup>ème</sup> membre : M. René DUSSERT**

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. René DUSSERT : 65 voix

**Liste des candidats pour le 5<sup>ème</sup> membre : M. Robert GREFFET**

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Robert GREFFET : 65 voix

**Liste des candidats pour le 6<sup>ème</sup> membre : M. Pascal PROTIERE**

Il est alors procédé au **1<sup>er</sup> tour de scrutin**, à bulletins secrets.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65  
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
- nombre de suffrages exprimés : 65  
*majorité absolue : 33*

A obtenu :

M. Pascal PROTIERE : 65 voix

**Sont élus membres du bureau :**

- M. Jean-Luc ORSET,
- M. Jean-Luc RAMEL,
- M. François DROGUE,
- M. René DUSSERT,
- M. Robert GREFFET,
- M. Pascal PROTIERE.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**La Présidente,**